

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1426

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	155 000 000	0
Protection maladie	0	155 000 000
<b>TOTAUX</b>	155 000 000	155 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 155 000 000 de l'action 02 « Aide médicale d'État » du programme 183 « Protection maladie » vers l'action 14 « Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades » du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ».

Selon l'Insee, « au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la France compte 66,993 millions d'habitants. La population française continue de vieillir. Les personnes âgées d'au moins 65 ans représentent 20 % de la population, contre 19,7 % un an auparavant et 19,3 % deux ans auparavant. Leur part a progressé de

4,3 points en vingt ans. La hausse est de 2,4 points sur la même période pour les habitants âgés de 75 ans ou plus, qui représentent près d'un habitant sur dix au 1<sup>er</sup> janvier 2019. En revanche, la proportion des jeunes âgés de moins de 20 ans a reculé de 1,8 point depuis 2000 pour s'établir à 24,1 %. Les habitants âgés de 20 à 59 ans représentent, quant à eux, la moitié de la population, soit une baisse de 4,0 points en vingt ans. »

Face à ce constat, il est de la responsabilité de l'État d'augmenter significativement cette action qui a pour but de d'améliorer les dispositifs de prévention des maladies chroniques et la qualité de vie des malades et de leurs proches (maladies neurodégénératives, maladies liées au vieillissement, cancers etc..)